

de Montréal en termes émus et très élogieux, donnant aux actes de son administration épiscopale une approbation sans réserve, louant son esprit de pacification et son obéissance exemplaire aux moindres directions du Saint-Siège.

A l'illustre malade, le pape envoya « l'expression de sa douleur profonde de ne plus pouvoir entretenir l'espérance de le revoir avant de mourir, de ses vœux les plus affectueux et de ses prières les plus ardentes pour le rétablissement de sa santé. »

Léon XIII parla ensuite longuement de son affection toute paternelle pour les Canadiens-français qui, tant de fois, lui ont prodigué des marques non équivoques de leur attachement à son auguste personne. Il manifesta quelle consolation c'est pour lui de voir les catholiques de la province de Québec jouir des libertés religieuses si déplorablement violées et méconnues en France et en Italie ; exprimant en même temps l'espoir que ces libertés seront toujours maintenues et respectées parmi nous.

A l'occasion de l'adresse envoyée au Saint Père par le clergé, Sa Sainteté chargea M. le chanoine Archambeault d'informer Mgr Fabre qu'Elle bénissait avec toute l'effusion de son âme les prêtres, les religieux, les religieuses et les fidèles, et qu'Elle priait Dieu de féconder tous les jours davantage les œuvres de ministère paroissial, d'éducation et de charité du diocèse de Montréal.

LA QUESTION DES ECOLES

La question des écoles du Manitoba n'est pas réglée ; elle vient seulement d'entrer dans une phase nouvelle.

Une entente est survenue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial du Manitoba : il est convenu qu'à la prochaine session du parlement manitobain, on présentera à la sanction des chambres, sous forme d'amendements à la loi scolaire de 1890, une série de propositions dont la teneur se trouve depuis quelques jours dans tous les journaux du pays.

On a eu le soin, il est vrai, de sonder préalablement l'opinion des adversaires des écoles catholiques et séparées ; et c'est après avoir acquis la certitude que les ennemis de notre religion et de notre race ne s'opposaient pas aux modifications projetées, qu'elles ont été arrêtées et rendues publiques.